N° 4 — 49e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Vendredi 4 Janvier 1907

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place de Tischon).
TOURCOING, rue Verte, 38

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 15 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 30
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 50
RÉCLAMES. . . . 1 fr.

Les annonces reçues [illegible] de Lyon-Lille et à Paris, [illegible] 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 601 | A TOURCOING : N° [illegible]
A LILLE : N° 97

OPINIONS

LE CAMÉRIER DU PAPE et M. Biétry

Il y a des détails curieux dans les documents que le *Matin* publie sur les dessous de la « Patrie Française » — quand ce ne serait que ceux qui mettent en lumière l'incroyable puissance d'illusion de nos adversaires. Ils se croyaient sûrs de leur victoire le jour des élections de 1902 ! Et ils étaient venus la fêter ! Vous savez quelle fut leur déconvenue, et cela ne les a pas empêchés de recommencer au printemps dernier. Que dis-je ? Ils étaient arrivés à semer l'alarme parmi les nôtres; et au ministère de l'intérieur on disait tout haut que nous pouvions nous estimer heureux si nous en étions quittes pour la perte d'une vingtaine de sièges. C'est un phénomène caractéristique de ce temps, que l'ignorance où l'on est de la véritable opinion publique et des volontés du suffrage universel dans les coteries politiques de Paris.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant, ce sont les renseignements fournis sur la personnalité de mon honorable collègue, M. Biétry. Nous étions déjà éclairés sur son caractère moral; des documents déjà publiés nous l'avaient montré restant en apparence le plus violent des grévistes, alors qu'il avait déjà conclu une discrète alliance avec les patrons qu'il semblait combattre. Mais ce qui n'avait pas été précisé, c'était le rôle de l'Eglise dans l'affaire.

Malgré les dénégations un peu faibles et un peu vagues de M. Biétry, il paraît prouvé qu'un certain Père Pupey Girard, camérier du pape, eut l'idée de mettre la main sur le mouvement des syndicats jaunes, et s'est servi de M. Biétry pour cela. Cet agréable jésuite offrait, ou plutôt imposait, un concours pécunieux, pourvu que l'œuvre tournât *ad majorem Dei gloriam*. O le beau commentaire de l'Evangile ! L'Eglise du Christ organisant l'exploitation des travailleurs par les patrons ! A dire vrai ce n'était pas chose nouvelle : la véritable « Notre-Dame » de notre temps, c'est cette « Notre-Dame de l'Usine » des environs de Rennes, de Roubaix, de Tourcoing, chargée de soumettre les ouvriers aux besoins des profits de l'entreprise. Car il n'est pas jusqu'à la Sainte-Vierge qui ne soit obligée de se moderniser, et de grossir des dividendes pour conserver sa raison d'être. Mais il n'en est pas moins curieux de prendre cette nouvelle Sainte-Alliance la main dans le sac. Il faut suivre dans les textes toutes les négociations pour être pleinement édifié. Que dit le bon jésuite aux « socialistes » jaunes qu'il vaut embrigader ? Leur dit-il : « Vous avez besoin de l'aide du Ciel » ! Oh ! que nenni ! il sait trop bien qu'on lui ririrait au nez. Il dit : « Vous avez besoin d'argent, et je vous en apporte. » Et quand celui duquel il s'adresse refuse, il ajoute : « Soit ; je donnerai mon argent à M. Biétry, qui acceptera. »

Voilà le métier que fait l'Eglise. Voilà le cuisine qu'on fait au nom du Vatican. Acheter des transfuges dans les rangs des travailleurs, au profit du riche contre le pauvre, quelle belle politique pour les délégués de Dieu sur la terre ! Mais devant ces révélations, qui d'ailleurs ne nous apprennent que ce que dont nous nous doutions déjà, un souvenir me vient à l'esprit : c'est que M. Biétry siège à la Chambre. C'est qu'il y siège comme l'élu d'une ville qui avait toujours eu une représentation républicaine. C'est qu'il y siège comme l'élu d'une population ouvrière. Le rôle qu'il a joué est de ceux qui d'habitude inspirent un sentiment de répugnance à tous les partis. Il semblait que les réactionnaires eux-mêmes auraient dû éprouver quelque hésitation à se faire représenter par ce révolutionnaire déloyal, qui a déserté un parti et ses camarades. Il semblait surtout que tous les républicains sans exception devaient repousser avec toute leur énergie cet agent du Père Pupey Girard, camérier du Pape. Et pourtant, il n'a pu être élu qu'avec un fort appoint de républicains.

A-t-il même été élu ? Non, si l'on admet que des manœuvres coupables vicient une élection. Il avait pour concurrent un membre de la municipalité socialiste de Brest. Peu avant le scrutin, il affiche sur tous les murs, qu'avertis des malversations de cette municipalité le gouvernement avait envoyé un inspecteur des finances pour relever les faits délictueux, qui allaient la conduire en justice. C'était un mensonge : j'ajoute que c'était un mensonge que le gouvernement avait le devoir de confondre. L'administration s'en rendit complice en refusant de rétablir la vérité. Telle était la complaisance qu'un Biétry pouvait trouver chez elle. C'est grâce à son silence obstiné devant les mises en demeure qui lui étaient faites de rétablir la vérité, que le faux gréviste, qui s'entendait avec le patron, tout en encourageant ses camarades à la résistance, que l'agent du Père Pupey Girard, camérier du Pape, a pu entrer au Palais-Bourbon.

Mais là, au moins, on allait casser cette élection viciée !... Point du tout. En vain, on avait fait connaître le mensonge ; en vain on avait signalé le manœuvre à laquelle il devait son élection. Il y eut une majorité pour leire définitivement asseoir M. Biétry parmi nous. Et nombre de nos amis radicaux, hélas ! figuraient dans cette majorité. Ce qui amène les socialistes irrités à déclarer qu'ils prendraient leur revanche, en validant les élections violées faites contre des radicaux. Voilà à quoi l'on aboutit quand on se divise. Voilà où mènent les rancunes réciproques qu'on a essayé d'exploiter pour morceler le bloc.

Je pense qu'aujourd'hui, at après réflexion, ceux de nos amis qui, cédant à l'entraînement de validation à outrance auquel on est sujet un peu dans toute les partis, au Pelois-Bourbon, se sont donné M. Biétry comme collègue, regrettent un peu la coupable erreur qu'ils ont commise. Puisse cet enseignement nous servir pour l'avenir !

CAMILLE PELLETAN.

HORS FRONTIERE

Les Elections Allemandes

Il est très facile pour le gouvernement impérial allemand de discourir au Reichstag; le chancelier n'a qu'à tirer un petit papier de sa poche, à en donner lecture au nom de l'empereur, et aussitôt chacun s'en va en criant le souverain. Il est même assez facile de discourir deux Reichstag, l'un après l'autre, et déjà les journaux officieux ont fait entrevoir cette menace. Ce qui paraît plus difficile, c'est de faire dire une nouvelle assemblée qui donne pleinement satisfaction à M. de Bülow et au gouvernement de l'empereur Guillaume II.

La cause la plus apparente de la crise actuelle est dans l'attitude des conservateurs et du centre qui forment le pivot du gouvernement, mais qui sont fatigués de suivre en tout et pour tout un gouvernement dont ils ne comprennent plus la politique et dont ils n'aperçoivent plus le but. Au lieu de suivre et d'obéir, le centre s'est mis en tête de diriger, de commander ; il affecte des allures de domination, il rejette les crédits militaires maritimes qui ne lui plaisent pas, il ne veut en leire qu'à sa volonté ; enfin, il est devenu insupportable !

Cette attitude indépendante et presque rebelle des conservateurs protestants et du centre catholique tient elle-même à des causes plus profondes, économiques, politiques, sociales. C'est dans ces profondeurs qu'il s'agirait de porter quelque remède, et c'était possible, mais c'est impossible : l'évolution des idées et des intérêts s'accomplit par une force des choses à laquelle personne ne peut résister. On se contente d'essayer d'agir sur les résultats électoraux. Le gouvernement voudrait un centre plus docile, plus maniable et qui fut voterait gracieusement tous les crédits qu'il lui demanderait. Pour obtenir cette majorité obéissante, il emploie les promesses, la menace, les flatteries tour à tour; il annonce qu'il ce passera du centre, « qu'il formera une majorité nouvelle avec les libéraux, les radicaux-socialistes, etc. Mais on voit trop clairement que c'est là une idée irréalisable.

M. de Bülow ne songe pas à inaugurer une politique nouvelle, qui ressemblerait à une chimère. Il ne veut pas quitter les partis qui ont été jusqu'à présent l'appui solide de l'empire. Ses journaux officieux prennent le soin de dire eux libéraux : « Vous ne représentez pas le nombre nécessaire pour gouverner avec vous. On a de l'estime et de la sympathie pour vos personnes, pour vos idées, mais soyez d'abord plus nombreux dans la Reichstag, emaillé on verra à s'arranger... »

Cette polémique blesse à la fois les libéraux et les conservateurs.

Luttes de partis, luttes de religion, luttes de nationalités, luttes d'intérêts, rivalités du Nord et du Sud, viennent compliquer cette situation obscure ; si le gouvernement impérial n'obtenait pas la majorité docile qu'il demande au suffrage universel, s'il sortait amoindri de ces élections, on peut penser qu'il chercherait quelque diversion ailleurs, suivant la coutume des gouvernements personnels. Mais s'il obtenait la majorité servile qu'il se propose, on peut penser qu'il se croirait désormais tout permis et que son volonté arbitraires n'auraient plus aucun contrepoids. Une troisième hypothèse peut se présenter, et c'est la plus probable : on verra sans doute un nouveau Reichstag qui ne sera pas fort différent de l'ancien, qui ne donnera pas au gouvernement une existence plus agréable ; les embarras continueront d'augmenter et le malaise continuera de grandir, sans que le gouvernement impérial trouve aucun sujet bien attrayant pour divertir l'opinion. Il n'y a, en effet, que deux moyens principaux d'occuper l'esprit des foules, ou les entreprises extérieures, les expéditions, les conquêtes, ou la liberté. Le temps des grandes entreprises semble passé pour l'empire allemand et pour l'Europe elle-même, et le gouvernement impérial n'est pas fait pour l'extension féconde de la liberté. Quand les choses en sont là, il n'est plus de divertissement au dehors, il n'est plus de divertissement au dedans : il ne reste qu'à végéter. C'est alors qu'il est bon de faire appel au secours de la philosophie et d'être modeste. L'âme allemande a toujours passé pour avoir de grandes ressources de philosophie.

HECTOR DEPASSE.

Nouvelles à la Main

Extrait du carnet du voyage de Plaisantin :

La vendetta est un ver qui ronge *les Corses* !

AUTOUR DE L'ÉCOLE

A PROPOS de l'Inspection académique

Il y a, dans chaque chef-lieu de département, un fonctionnaire qui peut, sans sortir de sa tour d'ivoire, revendiquer le record de la complexité en matière d'attributions administratives. Ce fonctionnaire-Maître Jacques, c'est l'inspecteur d'Académie, dont la compétence s'étend, modestement, aux trois ordres de notre enseignement public.

Sans doute, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, ses attributions, assez vastes en théorie, se trouvent assez réduites dans la pratique, par l'action personnelle du recteur. Mais son rôle à l'égard de l'enseignement secondaire est déjà sensiblement plus important, car l'inspecteur d'Académie inscrit une note annuelle au dossier de chaque fonctionnaire, il visite et inspecte les classes des collèges et même, dans certains cas, celles des lycées. Il prend, en surplus, une part active à l'administration proprement dite des établissements secondaires dont toute la correspondance officielle doit être, obligatoirement, transmise par ses soins.

Cependant, son rôle essentiel, sa mission principale est dans l'enseignement primaire. C'est là, surtout, que l'inspecteur d'Académie assume réellement des responsabilités, car c'est là que s'exerce le plus directement et le plus spontanément son initiative individuelle. Je n'oublie point que la nomination des instituteurs appartient au préfet ; mais il ne tient pas davantage oublier que cette décision préfectorale ne peut être prise sans une proposition préalable de l'inspecteur d'Académie qui possède seul les éléments d'une information à peu près certaine sur la valeur des fonctionnaires placés sous ses ordres.

Enfin, indépendamment de son rôle purement pédagogique, l'inspecteur d'Académie jouit, surtout depuis quelques années, de rôle administratif qui va se compliquant de plus en plus à mesure que se complique la législation, déjà si touffue et parfois si contradictoire, de notre enseignement public. Ainsi, il apparaît que ce fonctionnaire polyvalent doit réunir en lui, et ce, de toute nécessité, les qualités requises chez un pédagogue, un administrateur, un homme d'hommes et un jurisconsulte. Aux vertus qu'on exige d'un inspecteur d'Académie, combien de ministres seraient bien en peine de exercer, ne simplement, d'en briguer la fonction ?

Or, il est bien reconnaître que la chois de ces fonctionnaires n'est pas toujours, autrement par une judicieuse considération de leur aptitude à la fonction, et trop souvent l'expérience démontre que l'agrégé promu à une inspection académique est rendu de bien meilleurs services en restant dans sa chaire magistrale. Mais la tradition se permet guère la reconnaissance officielle d'une erreur de ce genre et il n'est guère d'exemple qu'un inspecteur d'Académie ait été rétrogradé dans son enseignement, quelque coloire qu'ait été son insuffisance au point de vue administratif.

C'est justement là le sujet de plaintes très vives qui, depuis un certain temps, s'élèvent dans l'enseignement primaire. Le personnel de cet enseignement estime étrange et injuste que la direction d'un service aussi important ne puisse, en aucun cas, appartenir à des fonctionnaires sortis des rangs primaires, tels que les inspecteurs et les directeurs d'Ecoles normales qui, par la nature même de leurs fonctions antérieures, offriraient toutes les garanties désirables au point de vue pédagogique comme au point de vue administratif, et qui seraient cet une connaissance plus complète et plus approfondie de la mentalité des instituteurs. La conclusion toute naturelle de ces doléances, c'est la création de directeurs départementaux de l'enseignement primaire qui seraient exclusivement recrutés dans les rangs du personnel primaire lui-même, et à qui seraient confiées toutes les attributions des inspectorats d'Académie dans cet ordre d'enseignement.

C'est là une solution radicale, peut-être moins heureuse qu'elle ne semble l'être au premier abord. En effet, au directeur sorti de l'enseignement primaire serait l'économie de l'appren-tissage auquel est soumis le professeur secondaire, mais il en résulterait pas, forcément et en vertu même de son origine, la perfection administrative et pédagogique. Il n'est pas défendu d'imaginer un primaire aussi injuste, aussi cassant, aussi autoritaire, qu'un agrégé de rupture de lycée. D'autre part, la connaissance même minutieuse du maquis de la jurisprudence scolaire n'est pas toujours suffisante pour permettre à un administrateur de trouver, en certains cas, l'orientation la meilleure, et l'on peut fort bien concevoir qu'une certaine ouverture d'esprit résultant d'une vaste culture générale, ce tienne utilement lieu, dans des circonstances déterminées.

Ainsi bien, la solution préconisée par certains organes de la presse pédagogique donnerait satisfaction, tout ensemble, et aux inspecteurs d'Académie qui se trouveraient allégés de leur bagage le plus lourde, et aux primaires qui pourraient concevoir des chances nouvelles d'avancement. Mais ces considérations d'ordre personnel n'auraient de valeur qu'autant qu'elles rattacheraient sur l'intérêt de l'école laïque elle-même. Or, c'est là une démonstration qui reste à faire, tandis qu'il est hors de doute, pour tout homme de bonne foi, que l'enseignement primaire doit, à peu près exclusivement, les méthodes et les principes qui lui sont, précisément, toute en force, et son même administrateurs dont on controle aujourd'hui la compétence.

Au surplus, il n'est nul besoin de légiférer à nouveau, ni surtout de créer un nouvel organisme coûteux, dans un service déjà très chargé. La loi organique du 15 mars 1850 permet de nommer aux fonctions d'inspecteur d'Académie les inspecteurs primaires ayant dix ans d'ancienneté. Pourquoi ne pas restreindre à ces mêmes inspecteurs primaires l'espoir et la possibilité d'un avancement que leur conférait M. de Falloux ? Il y aurait là, en même temps qu'une sorte de justice, un élément intéressant de compétence et d'expérience sur lesquelles on pourrait, dans l'avenir, tenter une réforme utile, et désirable, de notre administration universitaire.

DUMARSAIS.

SERVICE SPECIAL NOS TÉLÉGRAMMES

M. CAMBON A BERLIN

L'impression en Allemagne

Cologne, 3 janvier.

La « Gazette de Cologne » confirme que les démarches d'usage relatives à la nomination de M. Jules Cambon comme ambassadeur de France à Berlin, ont été faites auprès du gouvernement impérial. Ces démarches ont pleinement abouti, contrairement à ce que prétendaient certains journaux allemands.

L'organe rhénan officieux ajoute qu'on est persuadé que le désignation de M. Cambon n'a présenté aucune difficulté et que l'impression allemande est unanime à déclarer que le nouvel ambassadeur de France est un diplomate de grand talent, qui saura maintenir cordiales les relations avec l'Allemagne.

AU MAROC

Contre Raisouli — L'opinion en Espagne

Madrid, 3 janvier.

Les hésitations d'El-Guebban, en retard à marcher contre Raisouli, commencent à inquiéter les milieux politiques madrilènes. On croirait que le ministre de la guerre marocain ne joue un double jeu et ne cherche qu'à tromper la diplomatie européenne afin de gagner du temps, espérant peut-être qu'un incident quelconque détruira l'ensemble des puissances sur la mise en application de la convention d'Algésiras. On estime que la France et l'Espagne, lorties du mandat qui leur a été confié par les puissances, et dans l'intérêt de tous les Européens établis au Maroc, ne doivent pas permettre au maghzen de se dérober et doivent insister pour que la prise de Raisouli soit promptement opérée.

Un débarquement ne serait même pas nécessaire pour mettre en terme aux hésitations d'El-Guebban; il suffirait d'un peu d'énergie des ministres de France et d'Espagne à Tanger. La situation exige une prompte solution.

Acte de brigandage

Tanger, 3 janvier.

Raisouli a fait enlever cette nuit un notable indigène nommé El Harar, habitant Bahraine, à sept kilomètres de Tanger. El Harar est un des anciens amis de Raisouli qui à l'arrivée de la colonne chérifienne ont fait leur soumission au maghzen.

LES VICOMTES INFANTICIDES

L'enquête

Les inculpés changent d'attitude

Le Mans, 3 janvier.

Le vicomte et le vicomtesse Paillard du Cheney, arrêtés pour avoir fait périr et disparaître leur enfant nouveau-né, prétendent aujourd'hui qu'ils ne sont pas coupables mais victimes d'un accident qu'ils ont voulu cacher. Mme du Cheney aurait, assure-t-elle, accouché avant terme d'un fœtus qui serait tombé accidentellement dans un seau hygiénique. Pour n'avoir pas à expliquer cette chute, la vicomtesse aurait alors caché l'enfant mort-né et l'aurait ensuite jeté dans les cabinets des domestiques. Les constatations du médecin-légiste contredisent cette version. D'après le docteur, l'enfant est venu à terme, bien constitué, et a vécu. Il a succombé au manque de soins.

En outre, le magistrat instructeur a démontré à Mme du Chenay qu'elle avait tout fait pour cacher sa grossesse. Celle-ci était connue de la domestieité et de la teveuse du château. La délivrance la tut également par le linge maculé qu'on dut donner à la lessive.

Les quatre enfants vivants de M. et Mme du Chenay viennent de quitter le château. Ils se rendent au château de Saint-Charles, à Saint-Charles-de-Percy (Calvados), où habita la mère de la vicomtesse, Mme d'Aigneaux, née Achard de Vacogne.

La famille du vicomte est originaire de Mortain, dans le Manche. Dans ld pays, on dit que la motif du crime des nobles épous ne serait pas seulement la crainte d'une charge nouvelle, ainsi qu'on l'a prétendu.

Quel est donc le mystère caché ? Pour le moment, on l'ignore, et les langues sont difficiles à délier.

L'AFFAIRE DE BOIS-LE-ROI

Une confrontation intéressante — Le rôle du docteur Hébert d'après Justina

Versailles, 3 janvier.

La confrontation que nous avons annoncée entre le docteur Hébert, la victime de la tentative d'assassinat de Bois-le-Roi, et la femme Justine Pranel, a eu lieu hier.

Le docteur Hébert a d'abord été interrogé seul, sur les conditions dans lesquelles il avait été mêlé aux fiançailles de M. Sedre avec Mery Smith, dont il devait plus tard s'éprendre sur lui-même :

Mery Smith, « 4-8 » été se substance, me fut présentée à Londres, par les Cesbron qui voulaient y traiter une affaire de stérilisation de lait, comme étant la fille naturelle de Lisa Dayre, une actrice très connue, et du duc de Westminster. A les en croire, cette jeune fille, qui devait hériter un jour d'une grosse fortune, leur avait été confiée par sa mère avec mission de la marier. Elle me parut aussi intelligente que jolie. Il m'arrivait fréquemment de la rencontrer hors elle. Cependant lorsque, au mois de juillet dernier, la femme Guérin m'annonça les fiançailles de cet protégée avec M. Sedre et me demanda de me présenter à ce dernier comme le tuteur légal de Mery Smith, je refusai énergiquement de donner mon consentement à cette supercherie. Je me contentai de garantir à M. Sedre — laprendement peut-être, mais en tout cas, sur la foi de ce que m'avait dit la femme Guérin — la fortune et l'honorabilité de la jeune fille. C'est alors que plusieurs entrevues eurent lieu chez moi. Mais un jour, les Cesbron m'annoncèrent que les pourparlers engagés avec M. Sedre étaient définitivement rompus. Escomptant alors la véritable situation que je ressentais pour Mery Smith, et qu'ils avaient dévinée dès le premier jour, les Cesbron entreprirent de me donner avec Mery Smith comme un avaient conseré de la lutre avec M. Sedre.

A titre de cadeau de fiançailles, je donnai d'abord une bague de 1 500 fr., je demandai ensuite les titres de la fortune de Mery Smith. Les Cesbron me réclamèrent, en garantie, mes propres titres de propriété, qu'ils emportèrent en France. N'amendant plus parler de rien, et de ma fiancée, et de mon argent, je quittai Londres et je vins à Versailles. Là, les Cesbron réussirent à calmer mes appréhensions et je les suivis dans leurs pérégrinations d'Alsaces à Gistigny et de Gistigny à Bois-le-Roi, — où je devais revoir Mery Smith qui m'y avait été rendue vous par une lettre écrite sur la demande de la femme Guérin par la fille de ce bonne, la jeune Fouillous, — lorsqu'au moment où je tellis être assassiné dans les conditions que vous savez.

Cette version du docteur Hébert a été combattue par Justine Pranel, lorsque, à cinq heures et demie, ella a été confrontée avec son co-associé. Les hostilités commencèrent, après une froide salutation du part et d'autre, lorsque M. Mangin Bocquet eut donné lecture de la première déclaration du docteur Hébert :

Tout cela est faux, dit la femme Guérin. Vous avez été mêlé à toutes les opérations matrimoniales de mon agence. Vous avez touché vos commissions. Jusqu'à présent, je n'ai voulu vous dire parce que vous étiez malade. Désormais, et puisque vous me tirez dans les jambes, je dirai tout ; je vous mangerai la moroise ». Nous avons travaillé ensemble. Vous avez reçu toute ma correspondance. Vous avez tourné sur mon compte d'insolentes sélérateses. N'essayez donc pas de nier, aujourd'hui, une collaboration étroite que tout affirme.

Le docteur Hébert, protestant contre ces accusations, la femme Guérin a maintenu et complété ses affirmations. Au sujet de miss Northcliff, la fiancée de M. Lefers, elle a déclaré que le docteur (qui prétendait ne pas le connaître) avait entretenu pendant longtemps des relations intimes avec la mère de cette jeune fille, une ancienne danseuse du « Alhambra, nommée Esther Lawrence. Elle a nombreto sur tous les points les dires de son co-inculpé.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les pertes du Japon

Londres, 3 janvier.

Une statistique publiée par le *Japonese-Mail*, démontre combien ont été minimes les pertes subies par les Japonais dans la guerre navale contre les Russes.

La flotte a, en tout, perdu 2.001 morts et 1.674 blessés. La plus grande partie des pertes est due aux navires qui ont coulé, dont le nombre est de 12, soit en touchant une mine, soit pax d'autres causes.

Par contre, dans les quatre bataille navales qui ont eu lieu (le 9 février et le 14 août 1904 et le 27 mai 1905), il n'y eut que 243 hommes tués et 886 blessés.

Du ces dernières, seulement 329 durent être envoyés à l'hôpital.

Cette proportion entre morts et blessés aux combats navals approche de très près la moyenne de cette constatée pour les combats de terre.

Dans la guerre sur terre, les Japonais ont eu à peu près 47.387 morts et 220.812 blessés.

Accident de chemin de fer

Paris, 3 janvier.

Ce matin, vers sept heures, deux trains de voyageurs se sont rencontrés à la bifurcation d'Issy.

Le train 609 Versailles-Invalides venait de Versailles, se dirigeant sur Paris, lorsque, pour une cause qui n'est pas encore établie, le mécanicien ne put arrêter à temps sa machine avant la bifurcation de la ligne des Invalides-Saint-Lazare. La locomotive prit en écharpe le train de voyageurs parti des Invalides et qui se dirigeait vers la gare Saint-Lazare. Le choc fut si violent que sept ou huit wagons furent lortement endommagés. Mais les dégâts sont purement matériels ; on n'a eu à déplorer aucun accident de personne, ni chez les voyageurs, ni parmi le personnel.

Empoisonnés par des huîtres

Deux morts

Anvers, 3 janvier.

Plusieurs personnes sont gravement malades pour avoir mangé des huîtres malsaines. Deux personnes ont succombé après d'atroces souffrances.

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

Londres, 3 janvier.

Le rédacteur militaire du *Times* consacre deux longs articles à la question du tunnel sous la Manche et conclut par le rejet de projet :

Notre régénération moderne militaire commence à peine, écrit-il, et sans parler du petit nombre de nos troupes régulières en Angleterre, nous n'avons pas de soldats, pour ainsi dire, à mettre sur ce champ de bataille.

La prise de Douvres et de l'entrée du tunnel par surprise permettrait à un ennemi en possession de Calais de nous inonder d'hommes entraînés et les hommes une ligne de communication contre laquelle notre marine ne pourrait rien.

Il n'existe en Belgique rien en fait de troupes de forteresses qui suffise pour arrêter la marche en avant rapide d'une armée allemande venant de Rhin inférieur sur la pas de Calais. Quand même il ne se produirait pas d'événements plus graves encore, l'Allemagne à Calais pourrait mettre la main pour ainsi dire à la gorge de toutes nos communications directes par chemins de fer avec l'Europe et l'Asie.

Tant que nous comptons sur la mer pour nous servir de route commerciale, notre commerce intérieur est sûr. Mais si nous commençons à stérilisé la production des navires marchands se couvrant des routes par voie de terre, nous donnons pour ainsi dire des armes à l'ennemi.

LA SÉPARATION

Une interview de M. Briand

Rome, 3 janvier.

La *Giornale d'Italia* a publié une interview avec M. Briand.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes confirme qu'il a reçu de nombreux évêques et évêques animés de sentiments différents. Ils viennent lui demander des renseignements sur l'application de la loi de séparation : « Cela peut, a-t-il dit, paraître étrange au Vatican, où l'on ne veut pas comprendre qu'on met à nus dans épreuve les sentiments patriotiques du clergé français. »

M. Briand a déclaré que la question religieuse est réglée par le refus des associations cultuelles. Le conseiller des associations cultuelles, bien qu'refusés par le clergé seront affectés aux institutions de bienfaisance. L'avenir n'est pire aucune inquiétude à M. Briand, car le pays a approuvé la politique du gouvernement parce qu'il sait bien que la Séparation a été nécessaire pour défendre la suprématie du pouvoir civil ; si les catholiques s'étaient pénétrés de l'esprit de la loi, ils seraient parvenus constituer aux Eglise paissante. « Ce n'est pas notre faute, ajoute le ministre, s'ils ont refusé ; le jour viendra où ils reconnaîtront leur erreur. »

Lettre du cardinal Merry del Val

Bailey, 3 janvier.

A une lettre que M. Lebouche, évêque de Bailey, avait écrite au cardinal Merry del Val le lendemain de l'expulsion de M. [illegible] tagnini, le secrétaire d'Etat de Pie X a répondu :

J'ai reçu votre lettre et j'ai eu un retard considérable. Le Saint-Père le sobre et généreux expressions des sentiments de piété filiale, de soumission complète et d'attachement absolu qui animent envers le siège apostolique votre bienaimé, son clergé et son peuple.

Devant les périls de la situation présente et parmi tant d'amertume, le Saint-Père a été grandement réconforté par les protestations unanimes des évêques et par l'empressement qu'ils ont mis à partager la douleur du pasteur commun des fidèles, soit à prier avec leurs diocèses pour la paix et le prospérité de l'Eglise.

Manifestations françophiles

Madrid, 3 janvier.

Le conseil de la fédération espagnole anticléricale a décidé, dans une réunion tenue hier soir, d'adresser un message de félicitations à M. Clémenceau. Les membres du comité ont, en outre, décidé d'aller le 6 janvier déposer individuellement leur carte de visite à l'ambassade de France, pour affirmer leur solidarité dans la lutte contre le cléricalisme.

Les quêtes à domicile

Saint-Savin (Isère), 3 janvier.

Le maire a fait dresser procès-verbal contre le curé qui avait quêté à domicile.

La laïcisation

Brest, 3 janvier.

La municipalité socialiste a laïcisé l'asile municipal. Les infirmières laïques [illegible] installées le 1er janvier et les six religieuses qui avaient été accompagnées à la gare par un grand nombre de catholiques et l'archiprêtre. Ceux-ci ont adressé quelques paroles d'adieu.

Le Conseil municipal a voté l'expulsion de la chapelle de la marine en vue d'ouvrir prolongement de l'avenue qui conduire de la place de la Mairie au quartier Keravel. Le préfet maritime a ordonné d'enlever de l'édifice tous les objets servant à l'exercice du culte. Les offices a ront désormais célébrés dans la chapelle intérieure de l'hôpital maritime.

L'incident d'Arleux

M. Bothlu, juge d'instruction, a entendu jeudi, en son cabinet, M. Saintes, commissaire de police à Douai, et M. Campion, adjoint au maire d'Arleux. L'instruction de cette affaire continuera samedi.

VENGEANCE D'IVROGNE

Reims, 3 janvier.

Le nommé Edouard Gabriel, trente-cinq ans, vigneron à Louvigny, s'étant [illegible] récemment à la boisson et rendait la vie impossible à sa femme. Celle-ci avait quitté le domicile conjugal pour aller chez ses parents. A l'occasion du jour de l'an, Gabriel Edouard, qui avait fait maintes tentatives inutiles pour ramener sa femme, a voulu, étant en état d'ivresse, aller chez ses parents pour leur souhaiter la bonne année et embrasser son fils qui est sous leur garde.

Vu son état, Gabriel fut écondu. Furieux, il résolut de se venger et alla chercher une cartouche de dynamite pour faire sauter la maison de ses parents. Il n'y prit mal et la cartouche a fait explosion, lui arrachant les deux bras et lui brûlant la figure.

Edouard Gabriel est atrocement blessé. Les dégâts matériels sont peu importants.

ASSASSINÉE ET BRULÉE

Chalon-sur-Saône, 3 janvier.

Un crime horrible vient d'être découvert au village de Bartesy, arrondissement de Chalon-sur-Saône. Des bandits inconnus ont consommé le coupe de mortuaire la veuve Pierre, soixante-dix-huit ans, qui vivait seule dans une maisonnette, puis ils ont mis le feu au lit sur lequel elle reposait. Lorsqu'on a trouvé la victime, elle n'était plus vieu d'immenses ; c'était une masse informe composée de cadavre grumeux calcinés.

Le billet de loterie du mort

Berlin, 3 janvier.

Il y a quelque temps, un cultivateur du village de Sandendorf, en Bavière, achetait un billet de la loterie de Nuremberg. Récemment, notre homme mourait sans attendre le tirage. Or, il arrive que, quelques jours plus tard, le détent gagnait 50.000 francs. Les héritiers trouvèrent bien dans son [illegible] mention de l'achat du billet, [illegible] lui-même fut introuvable. Ils [illegible] que le billet était resté dans [illegible] lequel on avait enterré le mort. [illegible] réitérant la production des entrailles [illegible] ils ouvrent leur cercueil [illegible] à l'inhumation, de [illegible] tion des hommes [illegible].